



## Ordonnance de télécom CRTC 2016-128

Version PDF

Référence : 2016-112

Ottawa, le 8 avril 2016

### Norouestel Inc. – Approbation définitive d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante :

| <b>Demandeur</b> | <b>Avis de modification tarifaire et description</b> | <b>Date de la demande</b> | <b>Date d'entrée en vigueur</b> |
|------------------|--|---------------------------|---------------------------------|
| Norouestel Inc.  | AMT 942<br>Service de radiodiffusion occasionnel     | 4 mars 2016               | 29 mars 2016                    |

2. Le Conseil n'a reçu aucune intervention relativement à la demande.

3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire générale